

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 15 janvier 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CONSULTATION PUBLIQUE

- 3.1 Dérogation mineure numéro DM18-06 - Distances d'une marge de recul latérale suite à la construction d'une remise au 1153, rue Archambault (lot 4 300 859)

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CONSEIL :

- 5.1 Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du 4 décembre et séances extraordinaires du 11 décembre 2018
- 5.2 Adoption des comptes à payer
- 5.3 Dérogation mineure numéro DM18-06 - Distances d'une marge de recul latérale suite à la construction d'une remise au 1153, rue Archambault (lot 4 300 859)
- 5.4 Comité consultatif d'urbanisme - Mandats
- 5.5 Dossier de nuisances au 666, 9e Rang (lots 2 211 134 et 2 211 657)
- 5.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 5.7 Achat d'une rétrocaveuse
- 5.8 Demandes de contribution financière - CBVDF, CBVDM, CBVRA
- 5.9 Demande de subvention - Boisé de la Crête

6. LÉGISLATION :

- 6.1 Adoption du règlement numéro 2019-342 modifiant le règlement numéro 10-234 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

6.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2019-343 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1 Rapport du service

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1 Rapport du service des eaux usées

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

10. CORRESPONDANCE :

10.1 Sommaire de la correspondance

- La Fabrique Saint-Dominique
- MRC les Maskoutains
- Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

11. DIVERS :

12. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-1

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1. DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM18-06 - DISTANCES D'UNE MARGE DE REcul LATÉRALE SUITE À LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE AU 1153, RUE ARCHAMBAULT (LOT 4 300 859)

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la dérogation mineure mentionnée en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-2

5.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 DÉCEMBRE 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre et le procès-verbal des séances extraordinaires du 11 décembre 2018 tel que rédigés et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-3

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 15 janvier 2019 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 48 à 52) 2018 : 52 061,56 \$
- Salaires (semaine 1) 2019 : 9 494,26 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 238 à 296 - 2018 : 396 167,01 \$
- Chèques n° 297 à 310, problème imprimante annulés

- Paiements Accès D, 500 099 à 500 123 - 2018 : 43 020,50 \$
- Paiements Accès D, 500 124 à 500 127 - 2019 : 223,09 \$
- Paiements directs 750 089 à 750 118 - 2018 : 18 973,56 \$
- Paiements directs 750 119 à 750 120 - 2019 : 1 115,42 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 311 à 329 - 2018 : 41 453,67 \$
- Chèques n° 330 à 349 - 2019 : 52 583,69 \$

Total : 615 092,76 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-4

5.3. DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM18-06 - DISTANCES D'UNE MARGE DE REcul LATÉRALE SUITE À LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE AU 1153, RUE ARCHAMBAULT (LOT 4 300 859)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM18-06 relativement aux distances d'une marge de recul latérale suite à la construction d'une remise au 1153, rue Archambault (lot 4 300 859);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a demandé un permis et que ce dernier a été émis;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuel du bâtiment ne cause pas un préjudice sérieux au voisin;

CONSIDÉRANT QUE les distances dérogoires sont jugées mineures et par conséquent peuvent être attribuables à une erreur de calcul;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas agi de mauvaise foi;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
 et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure numéro DM18-06.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-5

5.4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MANDATS

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé d'un élu et de quatre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Carolanne Pineault et de madame Irène Drouin, se terminaient le 31 décembre 2018 et que celles-ci désirent siéger à nouveau sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

DE RECONDUIRE jusqu'au 31 décembre 2020 les mandats de madame Carolanne Pineault ainsi que celui de madame Irène Drouin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-6

5.5. DOSSIER DE NUISANCES AU 666, 9E RANG (LOTS 2 211 134 ET 2 211 657)

CONSIDÉRANT le dossier de nuisances au 666, 9e Rang (lot: 2 211 134 et 2 211 657);

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a fait l'objet d'une ordonnance (Dossier n° 16-04616);

CONSIDÉRANT la nature des nuisances;

CONSIDÉRANT l'état des travaux entrepris;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier fait l'objet de plaintes depuis de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QU'étant donné la saison hivernale, l'ordonnance sera exécutée en juin 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-7

5.6. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports s'est engagé à verser une compensation de 26 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-8

5.7. ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT QUE le service de voirie doit procéder à l'achat d'une rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été dûment publié sur SEAO et dans le journal Le Courrier de Saint-Hyacinthe à cet effet;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions le 11 décembre 2018, à 11 h;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'une rétrocaveuse de marque Case, modèle 580 SNWT auprès de Longus Estrie (8348871) Canada Inc., au montant de 136 250 \$, avant taxes, le tout tel que mentionné au bordereau de soumission et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-300-00-724.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-9

5.8. DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CBVDF, CBVDM, CBVRA

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçu du Comité des bassins versants Delorme et Ferré (CBVDF), du Comité des bassins versants des Douze et Métairie (CBVDM) et du Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages (CBVRA);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 500 \$ à chacun des comités suivants : Comité des bassins versants Delorme et Ferré (CBVDF), Comité des bassins versants des Douze et Métairie (CBVDM) et Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages (CBVRA).

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-610-00-996 et financées à même l'exercice courant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10

5.9. DEMANDE DE SUBVENTION - BOISÉ DE LA CRÊTE

CONSIDÉRANT la demande du Comité du Boisé de la Crête de Saint-Dominique relativement à une subvention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

DE VERSER une contribution de 7 500 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-190-00-996.

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11

6.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-342 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-234 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement numéro 2019-342 modifiant le règlement numéro 10-234 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité* a été donné le 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté le 4 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2019-342 modifiant le règlement numéro 10-234 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

ADOPTÉE

6.2. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-343 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

Madame la conseillère Marie-Josée Beauregard donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1. RAPPORT DU SERVICE

La rapport du mois de décembre 2018 ainsi que la compilation de l'année 2018 sont déposés au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de décembre 2018 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de décembre 2018 est déposé au Conseil.

10. CORRESPONDANCE :

10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de décembre 2018 est déposé au Conseil.

11. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 50.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière